



www.sfc-ftc.ca

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada

<https://www.canada.ca/fr/services/culture/sport.html>

**SITE DE COMPÉTITION POUR LES ÉPREUVES
DE 25 ET 50 M**

Camrose Shooting Sports Association
Township Road 463 et Range Road 203
Camrose (Alberta), T0B 3P0
52.976094, -112.835399

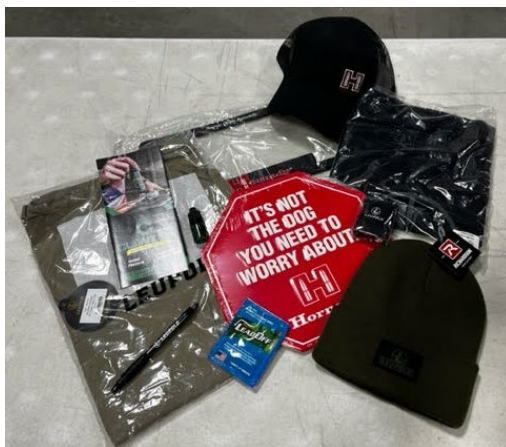
**SITE DE COMPÉTITION POUR LES
ÉPREUVES DE 10 M**

Camrose Regional Exhibition
4250 Exhibition Drive
Camrose (Alberta)

L'INSCRIPTION SE DÉROULERA SELON LE PRINCIPE DU « PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI ».

L'INSCRIPTION NE SERA APPROUVÉE QUE LORSQUE LE PAIEMENT AURA ÉTÉ REÇU EN ENTIER.

**DATE LIMITE POUR PROFITER DU TARIF POUR LES INSCRIPTIONS HÂTIVES : 1^{ER} MAI 2023.
TOUTES LES PERSONNES QUI S'INSCRIRONT D'ICI LE 1^{ER} MAI SERONT AUTOMATIQUEMENT INSCRITES À UN
TIRAGE LEUR PERMETTANT DE REMPORTEZ LES PRIX CI-DESSOUS.**



**DATE LIMITE FINALE POUR TOUTES LES INSCRIPTIONS : 20 JUIN 2023.
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LA DATE LIMITE FINALE!!**

RENSEIGNEMENTS À PROPOS DE L'INSCRIPTION

L'inscription s'effectuera uniquement en ligne, à l'adresse www.match-planning.com.

LES LISTES PRÉLIMINAIRES DES GROUPES DE COMPÉTITION POURRONT ÊTRE CONSULTÉES SUR LE [site de planification de la compétition \(match-planning.com\)](http://www.match-planning.com) après le 21 juin.

LA RETRANSMISSION EN DIRECT DE LA COMPÉTITION SERA ACCESSIBLE SUR LE WEB, À L'ADRESSE <https://results.megalink.no/#!/>.

EMPLACEMENT DES CENTRES DE TIR

Veillez consulter la carte présentée à la page suivant pour l'emplacement exact des installations de tir.
Le centre de tir extérieur de la Camrose Sport Shooting Association se trouve au sud de la ville, à l'intersection du chemin de canton 463 et du chemin de concession 203.
Centre d'exposition Camrose Regional Exhibition : 4250 Exhibition Drive, Camrose (Alberta).

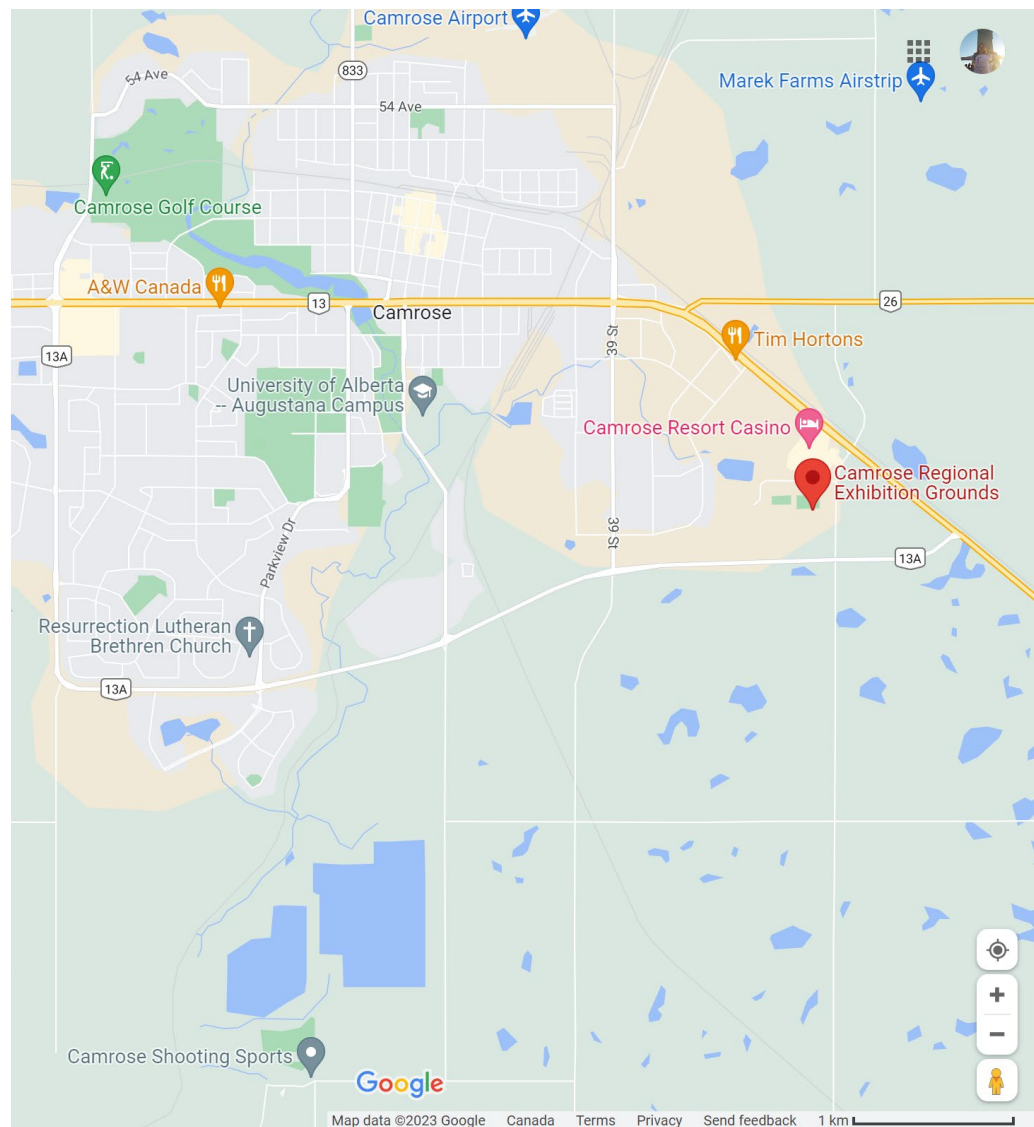
Durée du trajet en voiture entre différents points en Alberta et Camrose

Edmonton à Camrose : 94 km... 1 heure.

Leduc (Aéroport international d'Edmonton) : 71 km... 55 minutes.

Calgary à Camrose : 287 km... 3 heures.

Carte de la ville de Camrose et des installations de tir



PARTIE A : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Code d'éthique de l'ISSF

Conformément à la Constitution de l'ISSF, les objectifs de l'ISSF consistent à promouvoir et à encourager la pratique du tir sur cible à l'échelle mondiale, à offrir un environnement sportif sans dopage et à soutenir et à faciliter l'établissement de relations internationales. Le présent Code a été élaboré dans le but d'assurer que les objectifs de l'ISSF soient poursuivis de manière équitable, sans interférence indue, et que les incidents qui nuisent à l'image des activités de l'ISSF ou jettent un discrédit sur ces dernières soient sanctionnés. Les membres de l'ISSF, les organisations continentales, les équipes, les officiels et les athlètes qui participent aux championnats et aux activités de l'ISSF doivent se conformer aux normes d'éthique, d'équité et d'esprit sportif énoncées dans les statuts, règles et règlements de l'ISSF ainsi que dans le présent document. Le Code propose des normes de base qui définissent l'esprit sportif et le comportement moral attendus des personnes et entités susmentionnées, en plus de détailler les procédures qui régissent les décisions et les sanctions en cas de violation de ces normes.

APPLICATION DU CODE

Les infractions ou incidents décrits ci-dessous sont assujettis au présent Code :

- 1.1 les actes de discrimination qui contreviennent à la Constitution de l'ISSF;
- 1.2 les inconduites, actes répréhensibles et comportements de harcèlement, y compris les comportements abusifs ou violents à caractère perturbant, désordonné ou provocateur, l'interférence indue, l'entrave délibérée au bon déroulement de toute activité sportive, les altérations malveillantes, l'endommagement ou la destruction de la propriété d'autrui, de même que l'infliction d'un préjudice physique ou mental à autrui;
- 1.3 la tricherie, y compris le dopage, la manipulation de l'équipement ou du pointage dans le but de donner un avantage à un athlète ou une équipe, et la falsification ou l'altération de documents dans le but de fournir des renseignements trompeurs à propos de l'âge, de la nationalité, du genre ou de tout autre élément et de fournir un avantage indu à un officiel, un athlète ou une équipe;
- 1.4 le fait d'être reconnu coupable d'un acte criminel;
- 1.5 l'indiscrétion, l'insubordination ou la partialité;
- 1.6 les infractions de nature éthique pourront être examinées même si aucun geste n'a été commis.

Comportement répréhensible : Il convient de souligner que le comité organisateur ne tolérera aucune forme d'abus à l'endroit des bénévoles, des officiels ou des concurrents. Si le comité organisateur détermine que des abus ont été commis ou que le Code d'éthique de l'ISSF a été enfreint, il expulsera toute personne responsable de ladite infraction. Cette personne se verra interdire l'entrée de toute installation utilisée dans le cadre du Championnat national.

1 : Installations de tir et gouvernance

a. La Camrose Shooting Sports Association a mis ses installations à la disposition du Championnat national canadien de tir au pistolet de 2023. Ces installations sont situées à l'intersection du chemin de canton 463 et du chemin de concession 203.

b. La collecte des trousse d'inscription et la vérification de l'équipement auront lieu au pavillon de la Camrose Shooting Sports Association. Ces services seront accessibles entre 8 h et 16 h du 10 au 13 juillet 2023, et de 8 h à 13 h le 14 juillet. En ce qui concerne les épreuves de pistolet à air, la collecte des trousse et la vérification de l'équipement s'effectueront au centre d'exposition Camrose Regional Exhibition de 14 h à 18 h le 14 juillet et de 8 h à midi le 15 juillet.

Les épreuves de tir à air comprimé auront lieu à l'installation suivante :

Camrose Regional Exhibition : 4250 Exhibition Drive, Camrose (Alberta).

c. Le comité organisateur est formé de représentants de :

i. la Fédération de tir du Canada (Shane Staniuk, président de la Section du pistolet);

ii. l'Alberta Handgun Association :

1. Directeurs de la compétition : Craig Norman et Lynda Kiejko
2. Enregistrement et statistiques : Lynn Britton
3. Officiel de tir en chef : Bernie Harrison
4. Coordonnateur de la Camrose Shooting Sports Association : Werner Wick
5. Coordination des sites Web : Karl Schulze et Lynda Kiejko
6. Officiel responsable du transport de l'équipement sur le pas de tir : Werner Wick
7. Officiels techniques : Karl Schulze et Jackie Krakowka
8. Commanditaire : À déterminer

d. Toutes les épreuves de la compétition ont été sanctionnées par la Fédération de tir du Canada (FTC) et seront disputées conformément aux règles de l'ISSF et de la FTC. Le comité de compétition se réserve le droit de modifier les règlements, les procédures et les horaires en fonction des conditions du pas de tir et des circonstances locales.

e. Tous les participants qui résident au Canada doivent être membres de la Fédération de tir du Canada.

f. Un atelier de formation à l'intention des officiels débutera le lundi 9 juillet (14 h à 16 h), avant le commencement du Championnat. Des volets pratiques seront également présentés à tous les jours durant la compétition.

g. Il est possible d'accéder à toutes les installations en fauteuil roulant. Les pas de tir et les zones de circulation sont bétonnés ou recouverts de gravier au centre de tir de Camrose et au site de compétition pour le tir à air du centre d'exposition Camrose Regional Exhibition. Des surfaces planes facilitent les déplacements entre les stationnements et les pas de tir.

h. Le Bureau des statistiques et de l'inscription s'installera d'abord au centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association (9 au 14 juillet 2023), puis déménagera à l'installation Camrose Regional Exhibition (14 au 16 juillet 2023).

i. Le Bureau de vérification de l'équipement et les zones de présentation de l'équipement seront situés dans le pavillon de la Camrose Shooting Sports Association du 10 au 14 juillet 2023, puis au centre d'exposition Camrose Regional Exhibition du 14 au 16 juillet 2023.

j. Tous les membres du personnel œuvrant dans les centres de tir utiliseront la plus récente version du manuel des règles de l'ISSF. Des frais de 50,00 \$ seront imposés pour chaque protêt.

k. Des contrôles de dopage pourraient être réalisés dans le cadre du Championnat national.

2 : Équipe nationale de la Fédération de tir du Canada

Le Championnat national de pistolet de 2023 servira de compétition de qualification pour l'Équipe nationale de pistolet de la Fédération de tir du Canada (voir la partie G).

PARTIE B : INSCRIPTION ET DEMANDE D'AUTORISATION

1 : INSCRIPTION

- a. Une preuve d'adhésion à la FTC sera exigée au moment de l'inscription, ce qui signifie que vous devez avoir votre numéro de la FTC avant de vous inscrire. Si vous n'êtes pas déjà membre de la FTC, nous vous invitons à communiquer directement avec la FTC (sfc-ftc.ca). L'adhésion ne sera pas disponible à l'achat en personne lors de l'événement.
- b. Les personnes qui **ne résident pas** au Canada doivent être membres de leur association nationale de tir; elles devront être en mesure de présenter un document de classification valide pour pouvoir être classées dans toute catégorie inférieure à celle de Maître dans le cadre de cette compétition. Ceux qui ne sont pas citoyens canadiens doivent présenter une preuve d'assurance couverte au Canada ou acheter une adhésion SFC avec assurance incluse.
- c. Les concurrents devront remplir une fiche d'inscription et indiquer leur classification pour chacune des épreuves auxquelles ils souhaitent participer. Une fois l'inscription complétée et la fiche signée, le niveau indiqué par le concurrent ne pourra plus être modifié, à moins que le jury de la compétition juge que cela est nécessaire. Si un concurrent s'inscrit délibérément dans une catégorie inférieure à son niveau réel et ne prend pas de mesures pour rectifier la situation, il sera disqualifié pour cause de falsification de documents et ne bénéficiera d'aucun remboursement.
- d. Les inscriptions par la poste ou sur place ne seront pas acceptées.

2 : AUTORISATION DE TRANSPORT D'ARME POUR LES VISITEURS

- a. Les concurrents qui ne sont pas des résidents du Canada doivent préalablement se procurer une autorisation de transport avant de pouvoir entrer et se déplacer au Canada avec leur arme à feu.

Pour obtenir les formulaires de demande requis, veuillez communiquer avec :

N° de téléphone local du Contrôleur des armes à feu (CAF) pour l'Alberta et les T.N.-O. : 780-495-7799, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

Remarque : On m'indique que le numéro sans frais ci-dessus peut ne pas fonctionner lorsque les appels proviennent de l'extérieur du Canada. Il est également possible de rejoindre le CAF pour l'Alberta au 1-800-731-4000.

Pour le Championnat national canadien de pistolet :

Camrose Shooting Sports Association Range

Township Road 463 et Range Road 203

Camrose (Alberta), T0B 3P0

52.976094, -112.835399

Contact : Alberta Handgun Association, courriel : president@albertahandgun.org

- b. Vous devrez fournir les renseignements ci-après : point d'entrée au Canada, date d'arrivée, date de départ et adresse du lieu où vous résiderez. De plus, vous devrez fournir les informations suivantes pour chacune de vos armes à feu : calibre, longueur du canon, numéro de série et capacité du chargeur ou du cylindre, selon ce qui s'applique.

Consultez le site Web suivant pour plus d'information au sujet de la *Déclaration d'armes à feu pour non-résident* : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/armes-a-feu>.

Il convient de souligner que ce processus pourrait prendre plus de temps en cas de difficultés. Nous vous invitons donc à présenter votre demande le plus rapidement possible.

3. HÉBERGEMENT

Dans le cadre du Championnat national canadien de pistolet, les concurrents devront s'acquitter de tous les frais liés à l'hébergement, aux déplacements, etc. Étant donné que la demande est habituellement élevée dans les hôtels de Camrose, ne tardez pas à réserver votre chambre.

La ville compte plusieurs hôtels, dont ceux énumérés ci-dessous.

Canalta Hotel : 4710, 73 Street, Camrose (Alberta), 1-780-672-7303

Norsemen Hotel : 6505, 48 Ave, Camrose (Alberta), T4V 3K3, 1-780-672-9171

R&R Inn & Suites : 6508, 48 Ave, Camrose (Alberta), 1-780-672-2292

Best Western Plus – Hotel and Casino : 3201, 48 Ave, Camrose (Alberta), 1-780-679-2376

5. TRANSPORT

Les participants sont responsables d'organiser leur propre transport depuis et vers la Camrose Shooting Sports Association et leur propre hébergement.

5. REPAS

Le centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association ne sert pas de repas et de boissons. Toutefois, une grande variété d'établissements de restauration rapide et de type familial se trouvent à moins de 5 minutes du centre de tir.

PARTIE C : RENSEIGNEMENTS À PROPOS DE LA COMPÉTITION

1. RENSEIGNEMENTS À PROPOS DES CONCURRENTS

- a. La participation au Championnat est ouverte. Toutefois, seuls les citoyens canadiens sont admissibles au titre de « champion canadien » dans les différentes épreuves. Une preuve de citoyenneté pourrait être exigée pour les concurrents qui aspirent à se qualifier pour l'Équipe nationale. Les concurrents étrangers seront uniquement admissibles aux prix décernés aux « meilleurs visiteurs ». Tous les concurrents qui ne disposent pas d'une classification vérifiée par la FTC sont uniquement admissibles au titre de « gagnant de la compétition » ou de « meilleur visiteur », selon ce qui s'applique.
- b. Seuls les citoyens canadiens peuvent participer à la finale de l'épreuve dans laquelle ils sont inscrits.

- c. Chaque concurrent devra signer le formulaire d'accès à l'information, qui autorise la publication du nom du concurrent sur les feuilles de résultats.
- d. TOUS les concurrents des épreuves de pistolet 25 m, de pistolet vitesse olympique 25 m et de pistolet 10 m effectueront le parcours DEUX fois, à l'exception des participants ayant un handicap ou ayant besoin de soutien.

2. INSCRIPTION

- a. Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne à l'adresse www.match-planning.com. Les inscriptions par la poste ne seront pas acceptées.
- b. L'horaire de la compétition est présenté en pièce jointe.

Sites d'affichage : Le formulaire d'inscription et l'horaire peuvent être consultés sur les sites www.match-planning.com et www.sfc-ftc.ca.

- c. Nous vous encourageons à vous inscrire le plus rapidement possible afin de faciliter les groupements et, d'un point plus général, la planification de l'événement.
 - **Toutes les personnes qui s'inscrivent avant le 1^{er} mai 2023 seront admissibles au tirage d'un ensemble de prix offert par Korth Group.**
 - **La date limite pour les inscriptions est le 20 juin 2023. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**
- d. Aucune place additionnelle ne sera ajoutée après le 1^{er} mai 2023.
- e. Catégories admissibles : Maître, Expert, Tireur d'élite, Tireur de précision, Vétéran, Junior international, Junior, Sous-junior et catégories AAH considérées admissibles par la FTC. Toutes les catégories « Hommes » et « Femmes » sont considérées admissibles.
- f. La catégorie VÉTÉRAN est réservée aux athlètes de 55 ans et plus. Les concurrents qui répondent aux critères d'admissibilité liés à l'âge peuvent s'inscrire à titre de vétérans ou opter pour leur catégorie habituelle. Il n'est cependant pas possible de s'inscrire dans deux catégories différentes, ce qui signifie que toutes les épreuves devront être disputées soit dans la catégorie Vétéran soit dans l'autre catégorie.

3. PRIX

Tous les prix seront remis sous forme de médailles.

3. FUMER/VAPOTER/CANNABIS ET/OU CONSOMMATION DE SUBSTANCE

Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans les champs de tir, les bureaux des statistiques ou des scores, dans toute autre salle ou tente fermée, OU sur les lignes de tir. Si vous devez fumer ou vapoter, veuillez le faire loin de toute foule dans le parking.

Les boissons alcoolisées, la consommation de cannabis de toute sorte et/ou toute consommation de substances illégales ne sont pas du tout autorisées sur les lieux.

PARTIE D : GROUPEMENT

1. Les heures d'entraînement seront limitées avant les épreuves car le pas de tir sera utilisé au maximum. Examinez l'horaire ci-joint attentivement.

2. GROUPEMENT

- a. Le groupement sera effectué au fil des inscriptions.
- b. La liste des groupes sera affichée sur le site Web peu de temps après la date limite d'inscription du 20 juin 2023.

PARTIE E : ÉPREUVES DE LA COMPÉTITION

Les épreuves se dérouleront dans deux lieux distincts :

Installation de 50 m et de 25 m :
Camrose Shooting Sports Association

Installation pour le pistolet à air comprimé :
Camrose Regional Exhibition
4250, Exhibition Drive, Camrose (Alberta)

Réunion de la Section du pistolet

Camrose Regional Exhibition, 15 juillet 2023

DISCIPLINES : TOUTES LES ÉPREUVES SONT OUVERTES AUX MEMBRES DE LA FTC ET AUX VISITEURS.

- a. Toutes les épreuves sont enregistrées auprès de la FTC. N° d'identification de la compétition :
- b. Règlements **3.1, 3.2.1, 3.2.4, 3.2.4, 3.3** de l'ISSF et détermination de la réunion de 2007 de la section. Les compétitions comprenant des essais/finales en équipe ne sont pas des compétitions hommes/femmes ouvertes. Seuls les concurrents masculins peuvent participer aux épreuves suivantes : pistolet vitesse olympique 25 m et pistolet 10 m – Hommes. Seules les concurrentes féminines peuvent participer aux épreuves suivantes : pistolet 25 m et pistolet 10 m – Femmes.
- c. Désignation et caractéristiques des épreuves
 - i. **Pistolet 25 m – Femmes** : La compétition aura lieu au centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association. Il y aura **10** postes de tir et un relais par journée de compétition.
NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTES : 10.
 - a. 60 tirs de compétition par compétition.
 - b. Le système de notation électronique Megalink sera utilisé.
 - c. Les concurrentes disputeront deux matches complets en deux jours. Les concurrentes ayant un handicap effectueront le parcours une fois.
 - d. Conformément au règlement 8.7.6.4, alinéa e), toutes les concurrentes doivent effectuer l'étape de précision avant d'entreprendre l'étape de tir rapide.
 - e. Les athlètes seront appelées sur la ligne de tir 13 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. La préparation durera 3 minutes, et le réglage des visées 5 minutes.
 - f. Les huit athlètes ayant obtenu le meilleur pointage participeront à la finale. Deux matches préliminaires seront disputés, et quatre athlètes prendront part au match pour les médailles.
 - g. Prix : Seuls les citoyennes canadiennes pourront participer à la finale.

- h. Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.
- ii. **Pistolet vitesse olympique 25 m – Hommes** : La compétition aura lieu au centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association. **NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTS** : 3 PAR RELAIS ET 3 RELAIS, pour un total de neuf athlètes.
- 60 tirs de compétition à exécuter en deux séries de 30 tirs par demi-parcours.
 - Le système de notation électronique Megalink sera utilisé.
 - Les concurrents disputeront deux matches complets en deux jours. Les concurrents ayant un handicap effectueront le parcours une fois.
 - Les athlètes seront appelés sur la ligne de tir 13 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. L'installation de l'équipement durera 5 minutes et la préparation 3 minutes. Il y aura une série de coups d'essai de 8 secondes.
 - Les huit athlètes ayant obtenu le meilleur pointage participeront à la finale. Deux matches préliminaires seront disputés, et quatre athlètes prendront part au match pour les médailles.
 - Prix : Seuls les citoyens canadiens pourront participer à la finale.
 - Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.
- iii. **Pistolet 10 m (pistolet à air)** : La compétition aura lieu au centre d'exposition Camrose Regional Exhibition. **NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTS** : 30 PAR RELAIS ET 2 RELAIS.
- 60 tirs de compétition pour les hommes et les femmes; 30 tirs de compétition pour les participants ayant besoin de soutien.
 - Des cibles électroniques Megalink seront utilisées.
 - Les concurrents disputeront deux matches complets. Les concurrents ayant un handicap effectueront le parcours une fois.
 - La compétition est ouverte aux hommes, aux femmes et aux athlètes juniors.
 - Les athlètes seront autorisés à installer leur équipement 20 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. La préparation et le réglage des visées dureront 15 minutes.
 - Il y aura une finale pour les hommes et les femmes.
 - Les huit athlètes ayant obtenu le meilleur pointage participeront à la finale. Une série de tirs éliminatoires sera disputée, et les gagnants de la médaille d'or et de la médaille d'argent seront déterminés à la suite d'une série de tirs en confrontation directe.
 - Prix : Seuls les citoyens canadiens pourront participer à la finale.
 - Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.
- iv. **Pistolet 50 m** : La compétition aura lieu au centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association. **NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTS** : 10
- L'épreuve sera disputée sur le pas de tir de 50 m.
 - Des cibles électroniques Megalink de 50 m seront utilisées.
 - 60 coups tirés dans le temps limite de 1 h 30.
 - Tous les concurrents disputeront un match complet.
 - Les athlètes seront autorisés à installer leur équipement 20 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. La préparation et le réglage des visées dureront 15 minutes.
 - Les coups d'essai sont permis à l'intérieur du délai accordé.

- g. Maximum de 60 tirs enregistrés lors de la compétition.
 - h. Compétition d'une durée maximale de 1 h 30, à moins de circonstances exceptionnelles établies par l'officiel en chef du pas de tir.
 - i. Prix : Seuls les citoyens canadiens sont admissibles au titre de champion canadien.
 - j. Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.
- v. **Pistolet standard 25 m** : La compétition aura lieu au centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association. **NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTS : 10**
- a. 60 tirs de compétition.
 - b. Le système de notation électronique Megalink sera utilisé.
 - c. Genre : Épreuve ouverte; les catégories de la FTC seront utilisées.
 - d. Les athlètes seront autorisés à installer leur équipement 13 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. La préparation durera 3 minutes, et il y aura une série de coups d'essai de 150 secondes.
 - e. Prix : Seuls les citoyens canadiens sont admissibles au titre de champion canadien.
- vi. **Pistolet gros calibre 25 m** : La compétition aura lieu au centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association. **NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTS : 10**
- a. 60 tirs de compétition, soit 30 tirs de précision et 30 tirs rapides.
 - b. Le système de notation électronique Megalink sera utilisé.
 - c. Conformément au règlement 8.7.6.4, alinéa 5, tous les concurrents doivent effectuer l'étape de précision avant d'entreprendre l'étape de tir rapide.
 - d. Les athlètes seront autorisés à installer leur équipement 13 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. La préparation durera 3 minutes et le réglage des visées 5 minutes.
 - e. Genre : Épreuve ouverte; les catégories de la FTC seront utilisées.
 - f. Prix : Seuls les citoyens canadiens sont admissibles au titre de champion canadien.
- vii. **Pistolet vitesse olympique militaire du CISM** : La compétition aura lieu au centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association. **NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTS : 10**
- a. 60 tirs de compétition, soit 30 tirs de précision et 30 tirs rapides.
 - b. Le système de notation électronique Megalink sera utilisé.
 - c. Genre : Épreuve ouverte; les catégories de la FTC seront utilisées.
 - d. Les athlètes seront autorisés à installer leur équipement sur la ligne de tir 13 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. La préparation durera 3 minutes, et il y aura une série de cinq coups d'essai en 10 secondes.
 - e. Prix : Seuls les citoyens canadiens sont admissibles au titre de champion canadien.
- viii. **Pistolet à air 10 m – Équipes mixtes** : La compétition aura lieu au centre d'exposition Camrose Regional Exhibition. **NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTS : 30** PAR RELAIS ET 2 RELAIS.
- a. 30 tirs de compétition en 30 minutes pour chaque membre de l'équipe.
 - b. Des cibles électroniques Megalink seront utilisées.
 - c. Tous les concurrents disputeront un match complet.

- d. La compétition est ouverte aux hommes, aux femmes, aux athlètes juniors et aux athlètes ayant un handicap.
 - e. Les athlètes seront autorisés à installer leur équipement 20 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. La préparation et le réglage des visées dureront 15 minutes.
 - f. Il y aura une finale.
 - g. Prix : Seuls les citoyens canadiens pourront participer à la finale.
 - h. Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.
- ix. **Pistolet vitesse olympique 25 m – Équipes mixtes** : La compétition aura lieu au centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association. **NOMBRE MAXIMAL DE CONCURRENTS : 3** PAR RELAIS ET 3 RELAIS.
- a. 30 tirs de compétition pour chaque membre de l'équipe.
 - b. Le système de notation électronique Megalink sera utilisé.
 - c. Chaque concurrent effectuera un parcours complet de 30 coups.
 - i. 5 coups en 8 secondes X 2
 - ii. 5 coups en 6 secondes X 2
 - iii. 5 coups en 4 secondes X 2
 - d. Les athlètes seront autorisés à installer leur équipement sur la ligne de tir 8 minutes avant le DÉBUT de l'épreuve. La préparation durera 3 minutes et sera suivie d'une série de coups d'essai de 8 secondes.
 - e. Prix : Seuls les citoyens canadiens pourront participer à la finale.
 - f. Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.

Modifications importantes apportées aux règles :

Durée de la préparation : La règle 8.7.6.1. prévoit un temps de préparation de 3 minutes pour toutes les épreuves de 25 m.

Modification de la séquence : 25 m précision – pistolet 25 m et pistolet gros calibre 25 m :

.. e) : ordre « CHARGEZ » ... 53 secondes ... « ATTENTION »... 7 secondes : Feu vert

Avis spécial donné à un athlète pour se retirer de la compétition avec l'approbation du Comité de compétition :

Les pénalités décrites ci-dessous s'appliqueront si le tir d'un concurrent frappe la plaque de protection de la cible électronique :

Première occurrence : Carton JAUNE – Avertissement

Deuxième occurrence : Carton VERT – 2 points de pénalité

Troisième occurrence : Carton ROUGE – Disqualification pour cause de tir dangereux. Le résultat obtenu jusqu'à ce moment sera inscrit sur les fiches de pointage. Le concurrent n'aura droit à aucun remboursement.

PARTIE F : FINALES

FINALES DES ÉPREUVES OLYMPIQUES

Une finale sera disputée pour toutes les épreuves olympiques du Championnat national canadien de pistolet de 2023. Les finales seront disputées conformément à l'horaire ci-joint.

PARTIE G : DES ÉQUIPES PERFORMANTES ET IDENTIFIÉES

Les critères pour les équipes de haute performance et identifiées de la FTC se trouvent sur le site Web de la Fédération de tir du Canada [ici](#). Les athlètes peuvent tirer des scores de qualification aux Championnats nationaux canadiens de pistolet 2023 pour les équipes nationales et de développement de haute performance 2024 (uniquement ceux qui ne font pas actuellement partie de l'équipe de haute performance 2023), l'équipe nationale junior 2024 et l'équipe identifiée 2024. Pour que les scores soient éligibles, les athlètes doivent soumettre un formulaire [QSDR](#) sur le [portail](#) de haute performance avant le 11 juin 2023.

Les Championnats nationaux canadiens de pistolet 2023 sont également un événement de qualification pour les Jeux panaméricains 2023 et les Championnats panaméricains 2024. Les deux épreuves sont des épreuves de qualification olympique de Paris 2024. Tous les détails sur le processus de qualification peuvent être trouvés [ici](#).

PARTIE H : ADMINISTRATION

Réunion de la section

RÉUNION ANNUELLE DE LA SECTION

Camrose Regional Exhibition

Heure : 17 h

Date : 15 juillet 2023

Tous les membres en règle de la FTC sont invités à participer. Le procès-verbal de l'AGA de 2022 sera mis à la disposition des participants lors de la réunion.

International Shooting Sport Federation

Internationaler Schiess-Sportverband e.V.

Fédération Internationale de Tir Sportif

Federación Internacional de Tiro Deportivo

CODE VESTIMENTAIRE DE L'ISSF : L'ISSF procède actuellement à l'examen du Code vestimentaire. Des mises à jour seront publiées à ce sujet dès que cela sera possible.

COMMANDITAIRES

Nous sommes fiers de souligner la contribution des fondations, organismes gouvernementaux et entreprises qui ont offert du soutien dans le cadre de cette compétition. La tenue du Championnat national n'aurait pas été possible sans leur aide.



Camrose



Shooting Sports Association

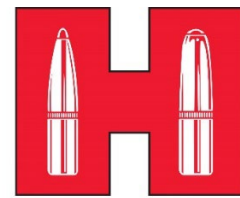


Korth
GROUP



LEUPOLD

ELEY



Hornady

Canada

PARTIE I : HORAIRE DE LA COMPÉTITION

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

**Des modifications pourraient être apportées à l'horaire lorsque la version finale des règles et des parcours de tir de l'ISSF sera publiée. Ces modifications seront affichées au centre de tir et en ligne dès que cela sera possible.

Lundi 10 juillet : 14 h à 16 h – Atelier à l'intention des officiels de tir – Camrose Shooting Sports Association

Mardi 11 juillet : Centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association
8 h à 16 h – Atelier pratique des officiels de tir – pas de tir
8 h à 16 h – Inscription et vérification de l'équipement – Pavillon
10 h à 11 h 30 – Pistolet 50 m
14 h 30 à 15 h 30 – Entraînement pré-compétition, pistolet 25 m
16 h à 17 h – Pistolet standard

Mercredi 12 juillet : Centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association
8 h à 16 h – Inscription et vérification de l'équipement – Pavillon
9 h à 10 h – Entraînement pré-compétition, pistolet vitesse olympique 25 m
11 h à 12 h 45 – Pistolet 25 m n° 1
13 h 30 à 14 h 45 – Pistolet vitesse olympique 25 m, équipes mixtes
15 h 30 à 17 h – Pistolet gros calibre 25 m
17 h 30 – Pistolet vitesse olympique militaire du CISM

Jeudi 13 juillet : Centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association
8 h à 16 h – Inscription et vérification de l'équipement – Pavillon
9 h à 10 h 30 – Pistolet vitesse olympique 25 m n° 1, première moitié
10 h 45 à 12 h 15 – Pistolet vitesse olympique 25 m n° 1, deuxième moitié
13 h 15 à 15 h – Pistolet 25 m n° 2
16 h – Finale, pistolet 25 m

Vendredi 14 juillet : Centre de tir de la Camrose Shooting Sports Association
8 h à 13 h – Inscription et vérification de l'équipement – Pavillon
9 h à 10 h 15 – Pistolet vitesse olympique 25 m n° 2, première moitié
10 h 45 à 12 h – Pistolet vitesse olympique 25 m n° 2, deuxième moitié
13 h 15 – Finale, pistolet vitesse olympique

Camrose Regional Exhibition

14 h à 18 h – Inscription et vérification de l'équipement

15 h à 17 h – Entraînement pré-compétition, pistolet à air

Samedi 15 juillet : Camrose Regional Exhibition

8 h à 12 h – Inscription et vérification de l'équipement

9 h à 10 h 15 – Pistolet à air 10 m, Hommes

11 h à 12 h 15 – Pistolet à air 10 m, Femmes

13 h à 13 h 30 – Équipes mixtes, relais 1

14 h 15 à 14 h 45 – Équipes mixtes, relais 2

15 h 45 – Finale, équipes mixtes

17 h – Réunion de la section – Camrose Regional Exhibition

Dimanche 16 juillet : Camrose Regional Exhibition

9 h à 10 h 15 – Pistolet à air 10 m, Femmes

11 h à 12 h 15 – Pistolet à air 10 m, Hommes

13 h 30 – Finale, pistolet à air 10 m – Femmes

15 h 30 – Pistolet à air 10 m – Hommes

Veillez consulter le site www.match-planning.com pour obtenir de l'information au sujet de l'inscription, voir la plus récente version de l'horaire et confirmer les groupements.

Championnat national canadien de tir au pistolet de 2023

CAMROSE (ALBERTA), 9 au 16 juillet 2023

Je reconnais que le Championnat national canadien de tir au pistolet comporte plusieurs risques et dangers inhérents, dont les risques associés à l'utilisation et au fonctionnement des armes à feu, et risques connexes, et à la négligence des organisateurs, des bénévoles, des entraîneurs, des autres athlètes et des spectateurs.

J'accepte de plein gré ces risques et l'entière responsabilité de ces risques et dangers, ainsi que le risque de blessure personnelle, de dommages matériels ou de perte associés à ces dangers et risques. En contrepartie de l'autorisation accordée par la Fédération de tir du Canada de participer au Championnat national canadien de pistolet de 2023 en qualité de gérant, d'entraîneur, de bénévole, d'athlète ou d'officiel, j'accepte :

1. la responsabilité de tous les risques et dangers liés à ma participation au championnat et/ou mon voyage aller-retour de cette compétition;
2. de renoncer à toute réclamation que je pourrais avoir à l'égard du directeur de la compétition, de la Fédération de tir du Canada, et leurs directeurs, dirigeants, employés, agents et représentants;
3. de dégager la Fédération de tir du Canada de toute responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, blessure ou coût que je peux subir personnellement ou que peuvent subir mes plus proches parents à la suite de ma participation à la compétition et/ou le voyage aller-retour de cette compétition, pour quelque raison que ce soit, y compris à cause de la négligence du directeur de la compétition ou des officiels;
4. de mettre hors de cause et de dégager la Fédération de tir du Canada de toute responsabilité à l'égard des dommages matériels et des blessures personnelles que je pourrais subir ou que pourrait subir un tiers comme conséquence de ma participation au championnat ou de l'aller-retour du championnat.

Je me retirerai immédiatement de la participation à l'événement et informerai l'officiel le plus proche si, à tout moment, je sens un danger inhabituel ou une condition dangereuse ou si j'ai l'impression d'avoir subi une détérioration de ma forme physique, émotionnelle ou mentale, ou de celle de mes vêtements, mon équipement ou mon équipement, pour continuer à participer en toute sécurité à l'Événement.

Utilisation des renseignements personnels

J'accorde à la Fédération de tir du Canada, au Championnat national canadien de tir au pistolet et ses filiales la permission de recueillir, d'utiliser et de divulguer mes renseignements personnels aux fins suivantes :

- communication des événements, des programmes et de l'information;
- publication des listes de participants et des résultats de la compétition et, par la suite, dans les bulletins d'information, les communiqués de presse et sur le site Web;
- j'accepte que ma photo, des vidéos, les bandes audio et des entrevues soient utilisés;
- je renonce à l'inspection ou à l'acceptation du produit fini;
- l'utilisation de ma date de naissance aux fins de déterminer les groupes d'âge;
- la publication de mes coordonnées aux fins de communication, si j'agis en qualité d'officiel de la compétition.

JE RECONNAIS AVOIR LU ATTENTIVEMENT, COMPRIS ET CONSENTI À CETTE RENONCIATION COMPLÈTE ET DÉFINITIVE ET À L'UTILISATION DE MES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

Signature du demandeur (si plus de 18 ans): _____ Date : _____

ACCORD DE CODE DE CONDUITE

Je reconnais avoir lu attentivement, compris et accepté de respecter le code de conduite de FTC ([ici](#))

Signature du Participant (si âgé de plus de 18 ans) : _____ Date: _____

Nom du participant: _____

CONSENTEMENT ET DÉCHARGE PAR LE PARENT OU LE TUTEUR

Je/Nous sommes le(s) parent(s) ou le(s) tuteur(s) légal(aux) de _____.

JE/NOUS COMPRENNONS PARFAITEMENT qu'il/elle n'est pas majeur(e) et que les sports de tir sur cible peuvent impliquer la possibilité de risques de blessures corporelles et/ou de dommages matériels et, sachant qu'il/elle signe ce document pour participer ou être spectateur(trice), donne par la présente son consentement formel à sa participation à cet événement.

ET EN CONSIDÉRATION du fait que mon enfant mineur se voit accorder un tel accès et qu'il est ainsi autorisé à participer à cet événement, en notre nom et au nom de nos héritiers, exécuteurs et administrateurs, nous dégageons par la présente et déchargeons à jamais la Fédération de tir du Canada et toutes les autres parties, ainsi que toutes les personnes ayant la gestion ou le contrôle de cet événement de toute action, cause d'action, réclamation et demande de quelque nature que ce soit découlant de toute blessure subie par le mineur nommé dans le présent document ou de tout dommage causé à sa propriété ou à la nôtre dans le cas où l'une de ces choses se produirait à la suite de sa participation à cet événement.

JE COMPRENDS/NOUS COMPRENNONS ÉGALEMENT ET CONSENS/CONSENTONS aux dispositions de la CONSENTEMENT À LA VIE PRIVÉE contenues dans le présent document.

EN FOI DE QUOI, nous avons apposé nos signatures à :

_____ ce _____ jour de _____ 20____

SIGNÉ ET REMIS :

Parent/Tuteur: _____

Parent/Tuteur: _____

REMARQUE : Ce document vous sera remis lors de l'inscription, et vous devrez le signer.

ATTENTION

AVIS CONCERNANT LA RÉUNION DE LA SECTION

LIEU : Camrose Regional Exhibition, Camrose (Alberta)

HEURE : 17 h

Président de la section : Shane Staniek

Vice-président : Jesse Olsen

Secrétaire : Lynda Kiejko